



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux-mille-vingt, le vingt-trois mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 10h30 à la salle Fourouze, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire sortant le 18 mai 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Aurore AIGNELOT, Lydie FIARDA, Cyrielle GROVEL.

MM : Christian NOLY, Christian TISSOT, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS, Thomas COLIN, Serge GORRIS, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Luc TOUDOUZE.

Madame Cyrielle GROVEL est désignée secrétaire de séance.

I. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Election du Maire : Mme Nicole MILESI - 14 voix, 1 blanc

Création du nombre de postes d'adjoints : 3 postes (unanimité)

Election des adjoints :

- 1^{er} adjoint : Christian NOLY – 14 voix, 1 blanc
- 2^{ème} adjoint : Mairie-Noëlle CHARLES – 14 voix, 1 blanc
- 3^{ème} adjoint : Christian TISSOT – 14 voix, 1 blanc

II. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour toute la durée du mandat, de charger le maire des délégations nécessaires à la bonne administration de la commune.

III. INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :
 - 1^{er} adjoint : 10.7 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice 1027
 - 3^{ème} adjoint : 8.56 % de l'indice 1027

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 11 h 00.